

**DELIBERATION N° 2026-029
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, FORGET Frédéric.

Pouvoirs de : Mr. LEPEINGLE Patrick à Mr MOURONT Michel
Mme COLLOMB Dominique à Mr FORGET Frédéric

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet : Désignation des délégués auprès de l'Association des Communes Forestières Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Commune de Réotier est membre de l'Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes. Cette association d'élus milite en faveur de la protection des forêts, de leur entretien, assure la promotion des diverses fonctions de la forêt :

- Fonction sociale : découverte de l'environnement, amélioration du cadre de vie
- Fonction production : alimentation de la filière bois, valorisation du bois en énergie ou matériau...
- Fonction environnementale : réservoir de biodiversité, prévention et application de la réglementation en matière d'incendie de la forêt

Suite au renouvellement du conseil municipal, il appartient à la Commune de Réotier, conformément aux statuts de l'association, de désigner les représentants de Réotier au sein de l'association.

A ce titre, il convient de désigner deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) qui représenteront la Commune à l'Association des Communes Forestières.

Monsieur Marc CASTELLACCI est candidat en tant que délégué titulaire
Monsieur Patrick LEPEINGLE est candidat en tant que délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix Pour, 0 contre, 0 abstention,

DESIGNE :

Monsieur Marc CASTELLACCI en tant que délégué titulaire et

**Monsieur Patrick LEPEINGLE en tant que délégué suppléant auprès de l'Association
des Communes Forestières des Hautes-Alpes.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT



Le Secrétaire de séance,

Michel MOURONT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JM', written over a faint circular stamp.